

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF1460

présenté par
M. Castellani**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	0	0
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	10 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	10 000 000
Facilitation et sécurisation des échanges	10 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer les effectifs des Douanes (DGDDI) dédiés au recouvrement des fraudes.

Le PLF 2024 prévoit une diminution des emplois (en ETPT) de la mission « Gestion des finances publiques ». Or, il ne suffit pas d'investir dans le *datamining* et d'augmenter le nombre de vérificateurs pour que le produit de la lutte contre la fraude fiscale augmente. Cette action nécessite

en effet des effectifs dédiés à la programmation des contrôles et à la collecte effective des montants dûs par les fraudeurs.

Le présent amendement entend donc déplacer 10 M€ de crédits T2 (dépenses de personnel) du programme « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » vers le programme « Facilitation et sécurisation des échanges »

Les signataires du présent amendement ne souhaitent pas réduire les crédits affectés au programme « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » mais simplement respecter les règles de la recevabilité financière. Les signataires demandent au Gouvernement de lever le gage.